



2019/2055(DEC)

23.1.2020

AVIS

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, section III – Commission et agences exécutives
(2019/2055(DEC))

Rapporteur pour avis: Attila Ara-Kovács

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite des conclusions de la Cour des comptes sur l'exercice 2018; prend acte des remarques de la Cour des comptes concernant la régularité des opérations, 77 % des opérations examinées étant exemptes d'erreurs (point 7.8 du rapport annuel de la Cour des comptes) pour un taux d'erreur global de 2,4 % pour les «ressources naturelles»; souligne que les paiements directs effectués dans le cadre du Fonds européen agricole de garantie étaient exemptes d'erreurs significatives et que la plupart des autres erreurs ont été générées par des règles d'admissibilité complexes, notamment en ce qui concerne les activités de développement rural; demande que le règlement de cette question soit une des priorités de la prochaine réforme; observe, en outre, que le risque associé aux erreurs est correctement couvert par la capacité de correction de la Commission (1,90 % des dépenses pertinentes);
2. souligne qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité des organismes de certification, car il s'agit d'éléments essentiels garantissant la régularité de la politique agricole commune (PAC);
3. relève que la plupart des actions de développement rural qui ont fait l'objet d'un audit ont produit les résultats escomptés; invite la Commission et les États membres à améliorer, le cas échéant, leur cadre de performance et à introduire d'autres mesures de simplification, telles que des options simplifiées en matière de coûts; relève que le nouveau modèle de mise en œuvre proposé doit se fonder sur un ensemble commun, mesurable et complet d'indicateurs de résultats, d'indicateurs de réalisation et d'étapes clés; relève également, néanmoins, que la Commission a défini des mesures permettant de remédier à ces faiblesses dans ses propositions relatives à la future PAC;
4. se déclare satisfait du taux d'exécution global du budget (96,92 % pour les crédits d'engagement et 97,21 % pour les crédits de paiement); salue le fait que les conclusions de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission sur le taux d'erreur soient conformes à la conclusion de la Cour des comptes; cependant, invite la Commission et les États membres à améliorer le taux d'exécution pour le développement rural (93,97 % en 2018) et à tout mettre en œuvre pour faciliter l'absorption du Fonds européen agricole pour le développement rural;
5. souligne l'avis de la Cour des comptes, exprimé dans ses contrôles, selon lequel le système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) qui comprend le système d'identification des parcelles agricoles (SIPA) a permis de réduire le niveau d'erreur des paiements directs, et ce grâce à la contribution particulièrement importante du SIPA; souligne le potentiel de la transition numérique ainsi que des méthodes et technologies innovantes du nouveau modèle de mise en œuvre pour réduire encore le taux d'erreur et les démarches administratives;
6. souligne la contribution positive de la numérisation dans l'amélioration de l'efficacité et la réduction du niveau d'erreurs et des démarches administratives;

7. invite la Commission à continuer à surveiller de près les accords commerciaux actuels avec les pays tiers en ce qui concerne l'application des normes de sécurité alimentaire, d'environnement et de bien-être des animaux ainsi qu'en ce qui concerne la dégradation de l'environnement associée à des normes environnementales moins élevées; demande instamment à la Commission de veiller à la présence d'un solide chapitre sur la durabilité dans tous les accords commerciaux ainsi qu'au respect intégral des exigences qui y sont prévues par les partenaires commerciaux; souligne qu'il faut aussi des conditions de concurrence équitables en matière de normes environnementales et invite la Commission à définir de nouvelles mesures législatives sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement afin de ne pas nuire aux normes agricoles de l'Union ou de ne pas les compromettre;
8. se déclare préoccupé par les cas présumés de conflits d'intérêts de haut niveau et d'accaparement des terres par des oligarques qui ont pu être facilités par les gouvernements et les pouvoirs publics; invite les États membres à appliquer les bonnes pratiques législatives destinées à limiter l'accaparement des terres; invite la Commission à redoubler d'efforts pour prévenir et détecter les fraudes; est d'avis que le plafonnement ainsi que l'introduction de la péréquation des coûts de la main-d'œuvre avant plafonnement dans la proposition de nouvelle réforme de la PAC ne peuvent à eux seuls remédier de manière appropriée à ces problèmes; demande instamment aux États membres, en coopération avec la Commission, d'élaborer un instrument juridique approprié pour éviter l'accaparement des terres;
9. invite la Commission à faire la différence entre l'accaparement des terres et la concentration et le remembrement des terres, qui, en raison de modèles historiques ou de la réorganisation de la propriété foncière dans certains États membres, ont obligé les petits agriculteurs à réunir une série de parcelles pour créer des unités économiquement productives afin d'en assurer la viabilité;
10. invite la Commission à utiliser et à combiner les systèmes et les bases de données à sa disposition pour identifier les véritables propriétaires bénéficiaires lorsqu'une exploitation agricole fait partie d'une structure plus large; relève la mise en place d'un registre européen des entreprises, susceptible d'être combiné aux informations du SIGC afin d'associer les exploitations agricoles à un identifiant unique au niveau de l'Union, et ce afin de mieux déterminer la destination finale des crédits de la PAC; invite la Commission à créer également un observatoire pour la collecte d'informations et de données sur la concentration agricole et la propriété des terres dans l'Union;
11. demande instamment à la Commission de faire preuve d'une vigilance accrue en ce qui concerne l'état de droit relatif aux fonds de la PAC; propose que les paiements au titre de la PAC bénéficient à ceux qui exploitent la terre ainsi qu'à la communauté agricole; souligne que l'agriculture européenne a tout à gagner d'un financement qui encourage l'appropriation des personnes actives dans la production agricole; invite la Cour des comptes à rédiger un rapport spécial sur l'accaparement des terres et son incidence potentielle sur la PAC;
12. rappelle à la Commission les grandes différences entre les types d'erreur, par exemple entre les omissions involontaires et les cas de fraude; rappelle que la majorité des bénéficiaires sont des petites et moyennes exploitations agricoles et que des règles

complexes augmentent le risque d'omission involontaire, ce dont il faut aussi tenir compte lors de l'estimation du taux d'erreur réel;

13. souligne que la bonne mise en œuvre des interventions au titre de la PAC dépend intégralement du respect, par les bénéficiaires, des engagements définis au niveau de l'Union; souligne que la flexibilité accrue des États membres dans l'allocation des subventions de la PAC pourrait favoriser l'émergence d'intérêts politiques nationaux à court terme et risque d'aggraver encore les abus, et, dès lors, demande instamment à la Commission d'éviter la renationalisation de la PAC, en particulier en ce qui concerne le système de contrôle de la conformité des bénéficiaires individuels avec les règles d'éligibilité à l'aide, et ce afin de maintenir la crédibilité de l'Union dans la gestion d'une de ses principales politiques publiques;
14. se déclare préoccupé par le fait qu'un système d'éligibilité des dépenses fondé uniquement sur les résultats ne contribue ni à la simplification, ni à la performance de la PAC et remet en cause l'égalité de traitement des agriculteurs et des États membres, tel qu'il est garanti par le système de conditionnalité actuel; estime qu'il est possible qu'une PAC davantage axée sur les résultats sur la base de plans stratégiques donne naissance à de nouveaux types d'irrégularités et invite donc la Commission à en tenir compte lors de l'évaluation des plans stratégiques nationaux et des mesures qui y figurent;
15. rappelle l'importance qu'il y a à protéger par toutes les mesures possibles le budget de la PAC contre la fraude; estime qu'une bonne gestion financière du budget de la PAC se mesure à la qualité de sa politique antifraude; demande donc instamment que la sensibilisation se poursuive dans les États membres et au sein de la Commission pour renforcer la prévention de la fraude et développer les moyens de détection de la fraude; estime, dans ce contexte, qu'il devient impératif d'aider les États membres à prévenir et à détecter la fraude en renforçant la coopération avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);
16. souligne combien il est essentiel de soutenir les jeunes et les nouveaux agriculteurs dans le cadre de la PAC; souligne également qu'il est important de définir clairement ce qu'est un agriculteur actif ou un véritable agriculteur; insiste pour qu'un meilleur accès au financement soit garanti pour les investissements dans la numérisation et les technologies les plus récentes; incite la Commission à garantir une rentabilité de l'agriculture dans les zones rurales qui soit applicable à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et à éviter les charges supplémentaires inutiles; souligne que la numérisation de l'agriculture peut être un outil important pour revitaliser les services ruraux, ce qui rendrait les zones rurales plus attrayantes pour les jeunes agriculteurs;
17. incite la Commission à s'orienter vers une PAC plus verte, conformément à l'accord de Paris et à la stratégie de l'Union en faveur de la biodiversité, ce qui permettrait de rendre plus efficiente l'allocation de ressources budgétaires suffisantes pour encourager la mise en place de programmes plus appropriés qui privilégieraient la prévention par rapport à la guérison; observe que des moyens financiers suffisants pour la recherche et le développement de nouvelles technologies et pour l'innovation sont nécessaires si l'on veut améliorer la performance de la PAC en matière d'environnement;

18. insiste sur l'importance de l'équité et souligne qu'une répartition équitable des moyens financiers entre États membres et au sein des États membres est essentielle.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	22.1.2020
Résultat du vote final	+: 38 -: 7 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Mazaly Aguilar, Clara Aguilera, Álvaro Amaro, Eric Andrieu, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoş Benea, Benoît Biteau, Mara Bizzotto, Daniel Buda, Isabel Carvalhais, Asger Christensen, Angelo Ciocca, Ivan David, Paolo De Castro, Jérémy Decerle, Herbert Dorfmann, Luke Ming Flanagan, Dino Giarrusso, Martin Häusling, Martin Hlaváček, Krzysztof Jurgiel, Elsi Katainen, Gilles Lebreton, Norbert Lins, Mairead McGuinness, Marlene Mortler, Ulrike Müller, Juozas Olekas, Maxette Pirbakas, Sheila Ritchie, Bronis Ropé, Bert-Jan Ruissen, Anne Sander, Simone Schmiedtbauer, Veronika Vrecionová, Sarah Wiener, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Suppléants présents au moment du vote final	Atidzhe Alieva-Veli, Franc Bogovič, Balázs Hidvéghi, Pär Holmgren, Peter Jahr, Petros Kokkalis, Zbigniew Kuźmiuk, Ivan Vilibor Sinčić, Massimiliano Smeriglio

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

38	+
ECR	Mazaly Aguilar, Krzysztof Jurgiel, Bert-Jan Ruissen, Veronika Vrecionová
NI	Dino Giarrusso
PPE	Álvaro Amaro, Franc Bogovič, Daniel Buda, Herbert Dorfmann, Balázs Hidvéghi, Peter Jahr, Norbert Lins, Mairead McGuinness, Marlene Mortler, Anne Sander, Simone Schmiedtbauer, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Renew	Atidzhe Alieva-Veli, Asger Christensen, Jérémy Decerle, Martin Hlaváček, Elsi Katainen, Ulrike Müller, Sheila Ritchie
S&D	Clara Aguilera, Eric Andrieu, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoş Benea, Isabel Carvalhais, Paolo De Castro, Juozas Olekas, Massimiliano Smeriglio
Verts/ALE	Benoît Biteau, Pär Holmgren, Martin Häusling, Bronis Ropė, Sarah Wiener

7	-
GUE/NGL	Luke Ming Flanagan, Petros Kokkalis
ID	Mara Bizzotto, Angelo Ciocca, Ivan David, Gilles Lebreton, Maxette Pirbakas

0	0

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention